

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATIONS MINIÈRES, Paris, Alger (1901-1932)

Création du groupe [Wm. H. Müller](#) (Rotterdam)

Société d'exploitations minières
Constitution

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 13 juin 1901)
(*La Dépêche de Constantine*, 14 janvier 1939)

Suivant acte reçu par M^e Dufour, notaire à Paris, le 25 avril 1901, il a été établi les statuts d'une société anonyme, régie par les lois des 24 juillet 1867 et 1^{er} août 1893.

Cette société a pour objet : L'acquisition, la location, l'obtention de toutes concessions de mines situées en Espagne et autres pays ; La mise en valeur et l'exploitation de toutes mines ; Toutes opérations accessoires se rattachant à l'industrie minière, au traitement, au transport et à la vente de ses produits ; toutes participations et toutes prises d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires minières.

La société prend la dénomination de Sociétés d'exploitations minières.

Le siège social est à Paris, 71, rue de la Victoire.

La durée de la société sera de 50 années.

Le capital social est fixé à un million de francs divisé en 2.000 actions de 500 francs chacune, entièrement souscrites et libérées du quart.

Sur les bénéfices nets, il sera prélevé : 5 % pour constituer la réserve légale ; la somme nécessaire pour fournir 6 % aux actions sur le montant des sommes dont elles sont libérées et non amorties. Après ces deux prélèvements, 10 % du restant seront attribués au conseil d'administration. Il pourra ensuite être fait, dans les limites que fixera chaque année l'assemblée générale, des affectations à des réserves de prévoyance ou à des fonds d'amortissement. Le solde disponible sera distribué aux actionnaires ou reporté à nouveau.

Ont été nommés administrateurs : MM. Collin (Émile-Charles), ingénieur, 49, rue de Miromesnil, Paris ; Deligny (Jules-Louis) ¹, ingénieur, 78, avenue de la Grande-Armée, Paris ; Jacobs (Frédéric Louis-Joseph) ², agent de change, 11, place Léopold, Anvers ; Hoesh (Robert), ingénieur, 14, Korte Hoogstraat, Rotterdam ; Pont (Pierre-Maclaine), avocat, Laan Copes, 72, La Haye.

¹ Jules-Louis Deligny (Bonzac, Gironde, 30 septembre 1864-Leysin, Suisse, 24 août 1916) : ingénieur ECP. Fondateur de la Société de Produits chimiques de Puisseaux (Loiret) (1893) et administrateur de sa suite, la Société des Mines et de Produits Chimiques (1910). Administrateur de la Société de produits chimiques d'Alger (déc. 1902) et de la Société des mines de fer de Barbery (Calvados)(Groupe Müller) (1903).

² Frédéric Louis-Joseph Jacobs (Anvers, 18 novembre 1836-Anvers, 30 avril 1914) : marié avec Eulalie Van Kalck, belle-sœur d'Achille Monchicourt (1831-1894), ingénieur civil, fondateur des [Monts-de-piété égyptiens](#) et président de la [Compagnie française des mines du Laurium](#) (1884-1894). Agent de change, administrateur de la Banque belge de prêts fonciers et de la Banque de Reports de fonds publics et de dépôts, commissaire des Tramways de Kiew, Rosario, Saratov, etc. Père de onze enfants, dont Élvire (Mme Léon van den Bosch), Frédéric (président de la [Caisse hypothécaire d'Égypte](#)), Alfred (ci-dessous), Émile (administrateur-directeur de la Caisse hypothécaire d'Égypte)...

Commissaire aux comptes pour le premier exercice : M. Jacobs (Alfred) ³, 4,
Chaussée de Malines, à Anvers ;
Petites Affiches, 24 mai 1901.

Société d'exploitations minières
(*Le Rentier*, 27 septembre 1902)

Le conseil d'administration a décidé l'appel du quatrième quart sur les actions de la Société. Ce versement devra être effectué avant le 15 octobre prochain.

1910
Société d'exploitations minières
Augmentation de capital

Le capital social est porté de 1 million de francs à 10 millions de francs, au moyen :
Premièrement.— a) D'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 28 juin 1910, décidant l'émission contre espèces, en augmentation dudit capital, de 18.000 actions de 500 francs chacune, et donnant au conseil d'administration tous pouvoirs nécessaires en vue de la réalisation de cette opération ;

b) D'une délibération du conseil d'administration, prise le 28 juin 1910, fixant au pair, soit 500 francs par titre, le taux d'émission de ces actions nouvelles.

Des copies des procès-verbaux de ces délibérations d'assemblée générale et de conseil d'administration sont annexées à l'acte de déclaration de souscription et de versement ci-après énoncé ;

Deuxièmement. — D'un acte aux minutes de M^e Dufour, notaire à Paris, du 18 juillet 1910, aux termes duquel le conseil d'administration de ladite société a déclaré que les 18.000 actions nouvelles de 500 francs chacune, émises au pair contre espèces, représentant 9 millions de francs, montant de l'augmentation de capital dont s'agit, avait été entièrement souscrites, et que l'unique souscripteur s'était libéré du quart de leur montant ; un état de souscription et de versement contenant les énonciations légales est annexé audit acte.

Troisièmement. — Et d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 29 juillet 1910, dont copie certifiée conforme du procès-verbal a été déposée aux minutes de M^e Dufour, le 1^{er} août 1910, laquelle assemblée a :

1° Reconnu sincère et véritable la déclaration de souscription et de versement faite par l'acte précité du 18 juillet 1910, et constaté en conséquence la réalisation définitive de l'augmentation de capital ;

2° Modifié, aussi en conséquence, l'article 6 des statuts.

(*La Dépêche de Constantine*, 14 janvier 1939)

Le relèvement économique de l'Algérie sacrifiée
UNE HISTOIRE ÉDIFIANTE
par Eugène Masson

³ Alfred Jacobs (Anvers, 1868-Bruxelles, 1961) : fils de Frédéric (ci-dessus). Docteur en droit. Avocat à Paris. Administrateur de nombreuses sociétés, dont la [Société marocaine pour l'agriculture et le commerce](#) (1927). Voir encadré.

(*Les Annales coloniales*, 11 avril 1921)

[...] Voulez-vous des exemples de la force d'inertie de la haute administration?

Ils sont symptomatiques. Depuis de longs mois, des années mêmes, des fonds ont été votés pour construire une ligne de chemin de fer, qui, du port de Djidjelli, s'en va rejoindre la ligne du P.-L.-M. aux environs de Constantine. Cette ligne comporte un parcours de 140 kilomètres. Elle doit desservir, d'une part, la petite Kabylie et de l'autre la riche vallée du Rhumel. Sur sa route, à sa traversée de la chaîne des Mouias, se trouvent **plusieurs énormes masses de fer, dont le Sidi-Marouf, qui ne demandent qu'à aller enrichir notre industrie nationale**, à la condition qu'on construise le premier tronçon de cette ligne sur une cinquantaine de kilomètres, ce qui permettrait d'atteindre les mines.

Malgré toutes les démarches, malgré les efforts des intéressés et des hommes politiques, le Gouvernement général de l'Algérie a fait le mort.

L'intérêt général est sacrifié

Depuis 1912, le chemin de fer de Djidjelli à Constantine a. été approuvé — près de 10 ans — avec tous les fonds nécessaires pour sa construction.

Les travaux d'infrastructure en sont encore aux portes de Djidjelli.

Il suffirait d'un peu d'énergie pour mettre toute l'infrastructure en adjudication jusqu'à El-Milia — le pays est en terrain plat, sans difficultés sérieuses — pour arriver à la porte des grandes mines qui doivent, d'une part, assurer une exploitation fructueuse au chemin de fer et, d'autre part, apporter une prospérité certaine au port de Djidjelli

La néfaste administration de M. Abel ne fait absolument rien, alors qu'avec les fonds qu'elle a encaissé pour le chemin de fer, elle peut tout faire.

Cette coupable inertie, ainsi qu'on le verra plus loin, est susceptible de provoquer un désastre pour l'Algérie, pour le port de Djidjelli et pour le chemin de fer, c'est-à-dire pour l'Algérie qui va encore supporter de ce chef (lignes ferrées et ports) une dépense d'environ 50 millions.

Comment on gaspille les fonds publics

Pendant ce temps, on ouvre des chantiers de charité un peu partout pour venir en aide aux miséreux. Et ce qu'il y a de plus fort, c'est que la caisse de l'État paye les bordereaux de ce travail fait sans profit pour le développement économique du pays.

Voilà où nous mène cette incurie organique de l'administration algérienne !

Grâce à ce fait qu'on ne met pas en adjudication la construction de tout le tronçon Djidjelli-El-Milia., les propriétaires de ces gisements de fer qui ont si patiemment attendu et qui voient bien qu'ils n'arriveront à aucun résultat, se décident à construire à leurs frais un câble aérien de 30 kilomètres de façon à pouvoir expédier directement à la mer, sans passer par le port de Djidjelli, leur minerai de fer.

Les dommages causés à la colonie

Il en résultera, d'après les estimations faites, que ce sera un trafic d'au moins 300.000 tonnes de perdu pour cette ligne de chemin de fer et pour le port de Djidjelli.

D'après les calculs établis, rien que le transport de ces minerais doit assurer un bénéfice à l'ensemble du réseau, c'est-à-dire sur cent quarante kilomètres de voie qui doivent se poursuivre de Djidjelli à Constantine.

Croyez-vous qu'une telle éventualité a eu pour but de jeter quelque inquiétude dans l'esprit des directeurs des services de l'Algérie ? Ce serait les méconnaître.

Un appel au ministre des Travaux publics

Puisque l'on est bien décidé, conformément à la tradition dans les bureaux au Gouvernement général de l'Algérie, à ne pas écouter les précieux conseils que la presse

et les assemblées algériennes leur donnent quotidiennement, nous faisons appel à la sagacité du ministre des Travaux publics et nous nous permettons de lui signaler ces affaires importantes minières, afin qu'il tâche d'obtenir, en raison du pouvoir qu'il exerce, la solution indiquée au cours de cet article et qui se traduit par cette ultime question :

À quand l'adjudication des travaux de construction de la partie de voie ferrée allant des dunes, près de Djidjelli, jusqu'aux gorges de El-Milia, ou aux abords, de façon à permettre l'écoulement des minerais par chemin de fer au port de Djidjelli et à éviter la construction du câble, c'est-à-dire un désastre financier pour l'Algérie ?

N. B. — Dès que notre ami Émile Morinaud, député de Constantine, a connu le projet d'installation du câble, projet qui serait ruineux pour la ligne ferrée Constantine-El-Milia et Djidjelli et pour ce dernier port, par conséquent ruineux pour les finances de l'Algérie, il est allé rendre visite aux propriétaires des mines en question et il les a priés d'abandonner leur projet dans l'intérêt général.

Ces messieurs lui ont répondu qu'ils ne demandaient pas mieux que d'être agréables à l'Algérie, mais ils entendent continuer toutes les formalités relatives à la construction du câble, et, ils ne l'abandonneront que si, à la fin de ces formalités, toute la ligne jusqu'à El-Milia est adjudgée, ainsi que M. Morinaud leur a fait espérer.

Ils en ont assez, eux aussi, des atermoiements de l'administration algérienne dans une affaire d'intérêt capital pour eux et pour l'Algérie.

ALGÉRIE
La vie économique
(*Les Annales coloniales*, 25 mai 1921)

On se rappelle que les *Annales coloniales* ont publié il y a quelque temps un long article, signalant un nouveau danger pour la colonie, danger que l'insouciante administration de M. Abel ne cherche même pas à éviter.

Voici ce que dit à ce sujet le *Républicain de Constantine* :

Ce désastre possible, ainsi que l'a fait ressortir le vœu au conseil général de MM. Morinaud, Fusco, Thomas, Faure, Vallet, c'est la [construction menaçante d'un câble aérien qui, établi de la mine de Sidi-Marouf à la mer](#), fera perdre au chemin de fer Bizot-Djidjelli et au port de Djidjelli les 300.000 tonnes de fer qui doivent les faire vivre comme cela a lieu à Bougie pour la mine de Beni Felkaï (construction du petit chemin de fer minier jusqu'aux falaises : perte sèche pour le port de Bougie et la future ligne Bougie-Sétif).

L'Algérie a tous les fonds nécessaires pour construire d'urgence la ligne Djidjelli jusqu'à El-Milia. Elle les aura avant un an pour terminer cette ligne d'El-Milia à Siliana [*sic*], après la réalisation du nouvel emprunt

Nous demandons formellement que la ligne soit adjudgée immédiatement en deux lots, avec délai d'exécution fixé à deux ans.

Ainsi sera évité le désastre qui nous menace.

L'administration est avertie.

Qu'elle agisse en conséquence et sans retard.

Mines du Sidi-Marouf
(*Le Sémaphore algérien*, 31 mai 1922)

La mine du Sidi-Marouf — grosse masse de fer — située entre Grarem et El-Milia — ainsi que les autres mines de cette région, n'attendent, pour être exploitées par centaines de mille tonnes annuelles, que le rail Bizot-Djidjelli — ligne votée en 1908 — pour laquelle on a tout l'argent nécessaire et dont les travaux marchent encore avec une lenteur qui constitue l'un des plus beaux scandales de notre belle administration algérienne.

(Les Annales coloniales, 18 septembre 1923)

Malgré les retards qu'a subis l'exécution du chemin de fer Djidjelli-Bizot, on annonce son prochain achèvement jusqu'aux mines de Sidi-Marouf et du Boudjoudoun*, à douze kilomètres d'El-Milia et à 75 de Djidjelli.

Ces mines de fer sont aujourd'hui prospectées. Il est établi qu'elles donneront, sans difficulté, de 150 à 200.000 tonnes par an chacune. On peut compter sur trois cent mille tonnes, au moins, comme trafic annuel. Leur transport procurera au chemin de fer un bénéfice net d'au moins quatre francs par tonne. Au total : douze cent mille francs qui pourront largement garantir les vingt millions que cette voie ferrée coûtera jusqu'aux mines. A son trafic minier, désormais certain, viendra s'ajouter celui du bois, du charbon, des huiles, du liège, du tanin, de tous les produits de ce beau et riche pays.

Annuaire industriel, 1925 :

EXPLOITATIONS MINIÈRES (Soc. d'), 98, r. de la Victoire, Paris, 9^e. T. Gut. 35-21.
Exploitation de minerai de fer. (1-5853).

Transfert du siège social à Alger (1926)
Société d'exploitations minières

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 29 juin 1926, dont copie certifiée conforme du procès-verbal a été déposée aux minutes de M^e Dufour, le 23 juillet 1926, a :

1° Transféré le siège social à Alger, boulevard Carnot, n° 29 :

2° Modifié les articles 1, 4, 7, 10, 11, 13, 18, 22, 31, 33, 34, 35, 37, 40, 44, 45, 48, 49 et 50 des statuts.

(La Dépêche de Constantine, 14 janvier 1939)

Marché des minerais et métaux
(L'Écho des mines et de la métallurgie, 20 mars 1927)

[...] Pour le minerai de fer, nous avons déjà mentionné l'accord intervenu entre la Cie suédoise Grangersberg et la maison Müller de La Haye. Aux termes de l'entente, une société suédoise se formerait pour l'exploitation de plusieurs mines de l'Afrique du Nord ; la maison Müller serait naturellement le principal actionnaire. Les mines intéressées sont celles de l'Ouenza, Zaccar, Timezrit et Rar-El-Maden ; la firme possède également une concession à Boukadhra [et des permis de recherches dans la région de Sidi-Marouf en Algérie](#) et du Djebel-Hadid au Maroc.

Rappelons que le minerai exploité est l'hématite à 50-55 % Fe, et moins de 0,02 % de P. Les marchés anglais et allemands sont très intéressants, et en 1926 le marché américain s'est ouvert aux minerais africains.

MINES

(L'Information financière économique et politique, 26 juin 1927)

La Société d'exploitations minières offre des perspectives de hausse incontestablement attrayantes à 1.850. En dehors du gisement de fer de [Sidi Marouf](#), dans le département de Constantine, gisement dont l'exploitation doit commencer sous peu, la Société d'Exploitations minières détient un portefeuille-titres comportant des intérêts dans la [Société de l'Ouenza](#) et dans la [Société des Mines de Bou-Arfa](#). Titulaire de nombreux permis de recherches et d'exploitation au Maroc, la Société de Bou-Arfa a concentré tous ses efforts sur la mise en valeur d'un gisement de manganèse dont le tonnage probable est de 10 millions de tonnes, d'un minerai convenant aux industries métallurgiques et chimiques, suivant la teneur en manganèse. Des débouchés aussi abondants qu'avantageux sont offerts à Bou-Arfa par la métallurgie française qui consomme déjà plus de 400.000 tonnes de minerai de manganèse par an. À ne considérer que les cours pratiqués en ce moment sur les actions et les parts Bou-Arfa, le portefeuille de la Société d'exploitations minières correspond à une valeur liquidatrice de 2.450 par action de la Société.

Augmentation du capital (mai 1927) Société d'exploitations minières

Le capital social est porté de 10 millions de francs à 30 millions de francs, au moyen :
Premièrement. — a) D'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 16 mai 1927, décidant l'émission au pair contre espèces en augmentation de ce capital, de 40.000 actions nouvelles de 500 francs chacune, et donnant au conseil d'administration tous pouvoirs nécessaires en vue de la réalisation de l'opération :

b) D'une délibération du conseil d'administration, prise le 16 mai 1927, réglant les conditions accessoires de l'émission.

Des copies des procès-verbaux de ces délibérations d'assemblée générale et de Conseil d'administration sont annexées à l'acte de déclaration de souscription et de versement ci-après énoncé.

Deuxièmement. — D'un acte reçu par M^e Dufour, notaire à Paris, le 1^{er} juillet 1927, aux termes duquel le conseil d'administration de ladite société a déclaré que les 40.000 actions nouvelles de 500 francs chacune, émises au pair contre espèces, en augmentation du capital social, en vertu des délibérations précitées, avaient été entièrement souscrites, et que chaque souscripteur s'était libéré du quart du montant de chacune des actions par lui souscrites ; une liste des souscripteurs contenant l'état des versements effectués est annexée audit acte.

Troisièmement. — Et d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 11 juillet 1927, dont copie certifiée conforme du procès-verbal a été déposée aux minutes de M^e Dufour, notaire à Paris, le 28 juillet 1927, laquelle assemblée a :

1° Reconnu sincère et véritable la déclaration de souscription et de versement faite par l'acte précité du 1^{er} juillet 1927, et constaté que le capital social se trouvait ainsi porté à 30.000.000 de francs ;

2° Constaté que l'article 6 des statuts se trouvait modifié en conséquence.

(La Dépêche de Constantine, 14 janvier 1939)

CE QUI SE DIT EN BOURSE

(L'Information financière économique et politique, 28 juin 1927)

L'action Exploitations minières se négocie à 1.850. Le capital de la Société d'exploitations minières (Sidi-Marouf) est actuellement de 30 millions en 60.000 actions de 500 francs. Il n'existe ni parts de fondateur, ni obligations.

Le portefeuille est ainsi composé : 4.500 parts Bou Arfa sur 10.000 ; 46.000 actions Bon Arfa sur 70.000 ; 1.500 actions Ouenza.

La valeur de ce portefeuille aux cours actuels est de : $9.200 \times 4.500 = 41.100.000$; $2.200 \times 46.000 = 101.200.000$; $3.200 \times 1.500 = 4.800.000$. Au total : 147.400.000 francs environ, soit une valeur approximative de 2.400 francs pour chaque action Exploitations minières, sans tenir compte de la valeur de l'actif liquide et de l'exploitation du gisement de fer de Sidi-Marouf qui doit entrer en exploitation prochainement et où il y a plus d'un million de tonnes reconnu.

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATIONS MINIÈRES

(L'Information financière économique et politique, 13 juillet 1927)

L'assemblée extraordinaire du 11 juillet a régularisé l'augmentation du capital social, définitivement porté de 10 à 30 millions de francs et modifié en conséquence l'article ? des statuts.

Société d'exploitations minières

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 20 août 1927)

Cette société, dont le siège est à Alger, 29, boulevard Carnot, vient de porter son capital de 10 à 30 millions, par l'émission, au pair, de 40.000 actions nouvelles de 500 fr. chacune.

Les mines du groupe Müller

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 10 décembre 1927)

La filiale du Trust Graensgersberg chargée de l'exploitation des mines marocaines qui doit être créée en collaboration avec la maison Müller et Cie, d'Amsterdam, aura un capital d'au moins 25 millions de couronnes et au maximum de 75 millions. Le trust Graensgersberg et MM. Müller et Cie recevront 26,62 millions de couronnes d'actions, contre cession à la nouvelle Société de 2.770 actions de la Société concessionnaire des mines d'Ouenza, avec droit de souscription sur les actions émises en 1927.

De plus, 3.890 nouvelles actions de la Société anonyme des mines de Timezrit, 330 actions de la Compagnie des mines Rar-el-Maden, ainsi que [la moitié des droits de prospection à Sidi-Marouf](#) et Djebel-Hadid, en Afrique septentrionale, seront cédées par Graengesberg à la société à créer.

A. B. Hématit
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} février 1928)

L'Aktiebolaget Hematit, fondée pour l'exploitation des minerais de l'Afrique du Nord, vient de se constituer. De son capital de 26.630.000 couronnes, la Graengesberg prend 23.630.000, et M. Wm. Müller, de La Haye, 3 mille.

La société entre en possession de 24.779 actions de la Société concessionnaire des mines d'Ouenza, de 3.890 de la Société anonyme des mines de Zaccar, de 330 de la Compagnie des mines de Rar-el-Maden, sociétés qui sont ainsi sous sa dépendance. [Elle acquiert ainsi la moitié du droit de prospection sur les gisements de Sidi -Marouf](#) et du Djebel Hamid.

Modification des statuts (juin 1929)
Société d'exploitations minières

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 20 juin 1929, dont copie certifiée conforme du procès-verbal a été déposée aux minutes de M^e Dufour, le 5 juillet 1929, a modifié les articles 11, 13 et 34 des statuts.

(*La Dépêche de Constantine*, 14 janvier 1939)

(*Les Archives commerciales de la France*, 23 juillet 1929)

PARIS. — Modification des statuts. — Soc. d'EXPLOITATIONS MINIÈRES, siège social à Alger, 29, bd Carnot, avec bureaux à Paris, 98, Victoire. — 20 juin 1929. — P. A.

Le Trust Graengesberg au Maroc
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} novembre 1929)

Les travaux de constitution de la filiale du trust minier suédois Graengesberg pour l'exploitation du minerai marocain, dont l'activité doit commencer l'hiver prochain sont terminés. Le capital de la nouvelle entreprise sera de 25 millions de couronnes pouvant être porté à 75 millions. Le trust Graengesberg et la firme Müller, d'Amsterdam, souscrivent pour 2.779 millions 620.000 couronnes de nouvelles actions et laissent à la nouvelle société les actions suivantes : 2.779 titres de la Société concessionnaire des mines d'Ouenza avec droit de souscription aux actions émises en 1927 ; 3.890 titres de la S. A. des mines de Timezrit ; 330 actions de la Compagnie des mines de Rar-el-Maden, [ainsi que la moitié du droit pour l'exploration des gisements miniers de Sidi-Marouf](#) et de Djebel-Hadid, dans l'Afrique du Nord.

La ligne Bizot-Djidjelli
(*Les Annales coloniales*, 22 octobre 1930)

Voici quelques précisions sur l'état des études et des travaux du chemin de fer de Bizot à Djidjelli.

La section remontant de Djidjelli vers l'origine jusqu'à Souk-el-Tenine, point de chargement des minerais de fer du Djebel sidi Marouf, est en cours de construction.

La section Bizot-Hamma est à l'étude ainsi que le reste de la ligne qui comprend la section Hamma-Souk-el-Tenine par le Khenig et Fendouce et l'embranchement sur Mila.

Suite :

1932 (7 décembre) : « [Société des Mines du Sidi-Marouf](#) » (nouvelle dénomination).